

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 16 février 2016 portant nomination à l'Observatoire des risques médicaux institué à l'article L. 1142-29 du code de la santé publique

NOR : AFSS1630095A

Le ministre des finances et des comptes publics, la ministre des affaires sociales et de la santé et le secrétaire d'État au budget, auprès du ministre des finances et des comptes publics,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1142-29, D. 1142-64 et D. 1142-65;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2014 portant nomination à l'Observatoire des risques médicaux;

Vu la proposition de la confédération des syndicats médicaux français en date du 3 décembre 2015,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Est nommé membre de l'Observatoire des risques médicaux institué à l'article L. 1142-29 du code de la santé publique, pour la durée du mandat restant à courir, en tant que représentant des médecins exerçant à titre libéral proposé par les organisations syndicales représentatives au plan national:

M. Stéphane LANDAIS, représentant les médecins exerçant à titre libéral, membre titulaire, en remplacement de M. Pierre LEVY.

La présidence de l'observatoire est assurée par M. Stéphane LANDAIS pour la durée du mandat restant à courir en remplacement de M. Pierre LEVY.

Article 2

Le directeur général de la santé, le directeur de la sécurité sociale et le directeur général du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 16 février 2016.

Pour la ministre des affaires sociales et de la santé et par délégation :

Le directeur de la sécurité sociale,
F. GODINEAU

Le directeur général de la santé,
B. VALLET

Pour le ministre des finances et des comptes publics
et par délégation :

Le directeur général du Trésor,
C. BAVAGNOLI

Pour le secrétaire d'État au budget,
auprès du ministre des finances et des comptes publics,
et par délégation :

Le directeur de la sécurité sociale,
F. GODINEAU